COULOMMES
Bien vivre ensemble

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 5 Juin, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie salle des mariages au nombre prescrit par la loi sous la présidence de BERNARD Françoise, Maire

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Maire – DELINOTTE Jean-Marie – DELAGARDE Laurent, Adjoints – Mrs BURGOT Pierre-Alain – GUILLAUME Thierry – MARTINS Didier – GIBERT Pascal – ROSSIGNOL Roger – VANHUYSE Bernadette, Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MARTINS Didier

La séance est ouverte à vingt heures vingt minutes
Madame le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Convention 2025-2026 avec le SIVU RPI Boutigny, Saint Fiacre et Villemareuil pour l'accueil en garderie et centre de loisirs les mercredis

Le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONCESSION CIMETIERE – Délibération 28-2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ayant déjà une autre concession, Monsieur PIEDELOUP Jacques souhaiterait rétrocéder à la commune la concession numéro B13 emplacement 196 du cimetière du 26 Décembre 1987 pour laquelle il avait réglé un montant de 1050.00 Francs ;
Il nous a fait parvenir une déclaration d'abandon de la dite concession ainsi que sa rétrocession.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ACCEPTE la rétrocession
AUTORISE Madame le Maire à rembourser à Monsieur PIEDELOUP Jacques la somme de 300.00 Euros correspondante à la somme de 1050.00 Francs réglés en 1987.

TRAVAUX D'ENROBES – Délibération 29BIS-2025

Suite aux intempéries, à une circulation de plus en plus importante et au passage de véhicules de plus en plus lourds, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une réparation des rues de Coulommes en raison de très nombreux nids de poule.
Elle rappelle au Conseil Municipal que la commune est responsable en cas d'accident et est donc tenue d'entretenir la chaussée.
4 devis ont été demandés

Nom de l'entreprise et adresse	Montant H.T.	Montant T.T.C.
TP DUBOIS 12 Rue de Condé 77450 MONTRY	21 000.00 €	25 200.00 €
WIAME VRD 15 Rue du Hainault ZAC du Hainault 77260 SEPT SORT	23 415.00 €	28 098.00 €
COLAS Route de Coulommiers 77390 CHAUMES EN BRIE	38 650.00 €	46 380.00 €

TERE 1 Route Départementale 118 Villebon sur Yvette 91971 COURTABOEUF Cédex	67 920.00 €	81 504.00 €

Après étude des devis
Le conseil municipal avec 2 abstentions Messieurs DELAGARDE et GUILLAUME et 7 voix pour

ACCEPTE le devis le moins disant à savoir l'entreprise **TP DUBOIS** sise 12 Rue de Condé 77450 MONTRY pour un montant H.T de 21 000.00 Euros soit T.T.C. 25 200.00 Euros.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 COORDINATEUR COMMUNAL

– Délibération 30-2025
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'INSEE nous ont informés que le recensement de la population aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête et sera interlocuteur de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Madame HUBERDEAU Annie coordonnateur communal.

CONVENTION 2025-2026 AVEC LE SIVU RPI BOUTIGNY, SAINT FIACRE ET VILLEMAREUIL POUR L'ACCUEIL EN GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS LES MERCREDIS

– Délibération 31-2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
de renouveler la convention avec le SIVU RPI Boutigny, Saint Fiacre et Villemareuil pour l'accueil en garderie et centre de loisirs les mercredis pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ce service n'existant pas sur notre regroupement pédagogique.

Après étude,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la convention mentionnant une participation de la commune de Coulommes d'un montant de 15 Euros par enfant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

1) PROPOSITION D'UN REPORTAGE AERIEN DU VILLAGE

La société PIRENAIC propose des prises de vues aériennes des principaux sites de notre village ; mairie, cimetière, équipements sportifs, lavoirs……..
Considérant que la prestation comporte 30 photographies, 2 agrandissements au choix, un calendrier mural et une clé USB comportant toutes les photos libres de droits de reproduction pour un montant de 690 euros TTC, le Conseil municipal a validé cette proposition. Le jour de la prise de vues sera évidemment communiqué aux Coulommois.

2) ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNER

Madame le Maire propose d'interdire le stationnement dans le virage à l'entrée de la rue de Courcelles (n° 2) car il oblige les véhicules qui entrent dans cette rue à se déporter sans visibilité de véhicules arrivant en sens inverse.

3) LECTURE DU REGISTRE

- Dans un message du 15 avril, Monsieur PIEDELOUP attirait notre attention sur le mauvais état de la voirie communale. Il lui avait été répondu par écrit que bien évidemment nous sommes conscients du mauvais état de nos rues et du danger potentiel que, notamment les nids de poule, représentent pour les 2 roues. Face au désengagement du Département pour entretenir la Grande Rue qui est une voie départementale, l'engagement avait été pris que la commune ferait au mieux pour remédier à ce problème.
  C'est chose faite car à partir du 7 juillet une entreprise interviendra pour reboucher tous les nids de poule, les tranchées qui se creusent et autres légères réparations. Pas question d'une remise à neuf évidemment mais le montant de cette intervention est de 25 200 euros TTC. (Délibération N° 29BIS/2025 votée en Conseil municipal du 5 juin)
- Le 30 avril Monsieur MARLIOT-JUTEAU nous interpelait concernant le massif devant son portail, avenue des Marronniers, voulant « connaître la raison » pour laquelle ce « massif n'est pas inclus dans l'embellissement actuel de cette rue »
  Alors plusieurs raisons :
  - Ce massif est constamment creusé par les véhicules qui l'ignorent et se garent dessus
  - Paris ne s'est pas fait en un jour et bien évidemment il était prévu d'embellir les 2 cotés de cette rue mais les personnes qui ont géré ces plantations (agent technique et conseillers municipaux) ne peuvent pas tout entreprendre en même temps
  - **Et en dernière minute** nous pouvons ajouter le découragement et l'écœurement face aux vols qui ont eu lieu. Finalement il n'y aura peut-être plus de fleurs sur aucun massif !!!!!!

4) DATES A RETENIR

- 12 octobre ; Repas des anciens, à Sancy cette année
- 31 octobre ; Halloween organisé cette année encore par la commune
- 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts
- 10 janvier 2026 : Cérémonie des Vœux de Madame le Maire
- Mars : Elections municipales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.